



PV D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - VENDREDI 27 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 27 juin, à dix-sept heures et trente minutes, l'Assemblée générale (AG) de l'école française Antoine de Saint-Exupéry de Saint-Louis, convoquée en session ordinaire, s'est réunie à l'école, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GOUDIABY, Président de l'Association des Parents d'Élèves (APE).

Présents pour le bureau :

Jean-Marie GOUDIABY, Président
Djeynabou DIALLO, Trésorière
Pape Ibrahima FAYE, Vice-Trésorier
Mame Fatou SEYE, Secrétaire
Halima HUMBERT, Vice-Secrétaire.

Absent (excusé) :

Philippe LE GRAND, Vice-Président

Également présents :

- Sophie LAFRIQUE, Cheffe d'établissement.
- M. COLY, clerc représentant l'étude de Maître Diallo huissier de Justice.
- M. Bamba NDIAYE, cabinet comptable "Espoir", chargé du contrôle des comptes.

Membres présents : 34 (voir feuille de présence).

Procurations : 16 (voir liste).

Après avoir constaté le respect du quorum, le Président, ouvrant la séance à 17h35mn, a remercié les membres de l'APE de leur présence.

Il a ensuite soumis l'**ordre du jour** de la session à l'appréciation de l'assemblée générale ainsi qu'il suit :

- 1/ Présentation et validation des états financiers 2024.
- 2/ Informations et questions diverses.

Décision 1 : aucune observation étant notée, l'**ordre du jour est adopté à l'identique à l'unanimité.**

1/ Présentation et validation des états financiers 2024

En sa qualité de Vice-Trésorier de l'association des parents d'élèves (APE), M. Pape

Association des Parents d'Elèves (APE)

Ibrahima FAYE, pour avoir dirigé plusieurs structures publiques de l'État du Sénégal depuis 14 ans, présente les états financiers pour la première fois en wolof, afin de permettre une meilleure compréhension pour les parents wolofones, ainsi qu'en français. M. FAYE remplace la Trésorière Mme DIALLO qui était hors du pays au moment de l'élaboration des états financiers.

L'exercice couvrant l'année civile, du 1er janvier au 31 décembre 2024, est soumis à l'examen et à la validation de l'assemblée générale. M. FAYE rappelle que ces états financiers ont été établis par le Cabinet CGER, avec lequel l'APE bénéficie depuis de nombreuses années d'un contrat d'accompagnement et de prestations.

Le Vice-Trésorier informe l'Assemblée que l'école a dégagé un **résultat excédentaire de 5.545.968f cfa, en nette amélioration par rapport à l'exercice 2023 (+ 61%)**.

- Produits : 247.586.046 F CFA (-0,68 % par rapport à 2023), baisse liée principalement à l'absence de subventions en 2024.
- Charges : 242.040.078 F CFA (-1,55 %), diminution due à la réduction des dépenses de services extérieurs (honoraires, missions, réceptions).

Répartition du résultat :

- Primaire : excédent de 10.584.023f cfa confirmant la stabilité de cette section.
- CNED : déficit de 5.619.183f cfa, en amélioration par rapport à -12.727.866f en 2023.

Situation patrimoniale :

Le Vice-Trésorier souligne que l'actif net de l'école s'élève à 254.857.074f cfa, composé de :

- Immobilisations : 109.484.079f cfa
- Créances : 108.614.915f cfa dont 88,7 millions correspondent à des écolages et factures en attente de règlement, considérés comme non douteux.
- Trésorerie (banques et caisse) : 36.758.800f cfa.

Situation des dettes :

Elles sont en baisse significative, passant de 118.369.228f CFA en 2023 à 51.752.581f CFA en 2024. Elles sont réparties comme suit :

- Avances de parents d'élèves : 24,7 millions de francs CFA
- Dettes fournisseurs: 41,7 millions de francs CFA en forte diminution par rapport à 2023.
- Obligations sociales et fiscales : 2,4 millions de francs CFA.

Points de vigilance :

- Hausse des charges du personnel, liée à la régularisation des vacataires, imposée par la législation ;
- Retard dans le paiement des bourses, pesant sur la trésorerie et augmentant les frais bancaires ;
- Baisse des effectifs au primaire, constituant un enjeu financier important.

Association des Parents d'Elèves (APE)

Contrôle externe :

Le contrôleur aux comptes mandaté par l'APE confirme que les comptes ont été établis conformément aux normes OHADA / SYSCOA et qu'ils reflètent la situation financière de l'établissement. Aucun élément ne remet en cause leur cohérence, leur vraisemblance et leur comparabilité.

Conclusion :

Malgré un contexte marqué par l'absence de subventions, des charges exceptionnelles et la baisse des effectifs du primaire, l'équilibre financier de l'école reste satisfaisant grâce à la rigueur de la gestion et à l'engagement des parents d'élèves.

Décision 2 : les états financiers 2024 de l'école française Antoine de Saint-Exupéry sont adoptés à la majorité écrasante (49 pour) moins une abstention.

2/ Informations et questions diverses

C'est au tour de la cheffe d'établissement de prendre la parole pour faire son rapport et rappeler les objectifs de cette année.

Suite à son voyage en janvier avec le Président de l'APE à Lomé (Togo) pour participer au séminaire sur la gouvernance organisé par l'AEFE, qui regroupait tous les établissements conventionnés de la zone Afrique de l'ouest, il a été retenu entre autres sujets l'élaboration d'un **Plan Stratégique de Développement (PSD)** qui est un document de référence définissant les orientations, objectifs et actions à mettre en œuvre pour assurer le développement sur le court, moyen ou long terme des écoles. L'AEFE souhaite que tous les établissements conventionnés s'engagent dans cette démarche pour pouvoir se projeter au moins sur les cinq prochaines années. Suite à ces recommandations, nous avons commencé à rédiger le PSD en fixant les priorités sur les cinq années à venir.

De Mai 2025 à Août 2026 - Axe communication :

- 1/ Journée portes ouvertes
- 2/ Confection de nouvelles plaquettes de présentation
- 3/ Site internet relooké
- 4/ Démarrage de nouvelles pages Facebook et Instagram
- 5/ Reportage de la chaîne Ndarinfo.

- Sur demande de la cheffe d'établissement, Il est envisagé au niveau de l'administration la séparation du bureau de la direction pour une meilleure visibilité et une meilleure gestion des espaces.

- L'accent sera mis aussi sur le primaire en relookant la classe maternelle pour une meilleure présentation.

- Développer la langue anglaise en généralisant les parcours Émile pour tous les élèves, du CP au CM2, avec la présence d'un professeur enseignant d'anglais et de l'enseignant de la classe.

- Proposition d'un parcours linguistique avec option Wolof et Arabe, en fonction des inscrits, à raison de 2h/semaine avec évaluation et évolution qui seront validées.

Association des Parents d'Elèves (APE)

- Au niveau du collège, l'un des axes prioritaires est de passer à l'enseignement direct dans les classes 6e, 5e et 4e, dès la rentrée de septembre 2025, en accord avec le SCAC ; objectif : se libérer progressivement du CNED et viser l'homologation à l'horizon 2 ans pour ces classes.

A cet effet, une réunion d'information avec les parents d'élèves concernés, le coordonnateur du secondaire et la cheffe d'établissement s'est tenue au mois de juin pour leur expliquer les changements. Les questionnements parentaux portaient beaucoup plus sur la classe 4e en enseignement direct et la 3e au CNED. Mme Lafrique les a assuré que l'enseignement direct permettra de beaucoup mieux prendre en compte chaque élève, et notamment leurs spécificités. Il permettra aussi à l'élève d'avoir la possibilité de reprendre toutes ses bases, d'être évalué à sa juste valeur. Ce passage à l'enseignement direct responsabilisera davantage les professeurs. Par ailleurs, de nouvelles instances seront instaurées, notamment des :

- Conseils de classe,
- Conseils de vie collégienne (professeurs, parents, élèves),
- Conseils pédagogiques réguliers,
- Heures de soutien (1h/semaine),
- Bilans pédagogiques,
- 1h « devoirs faits » en 6e.

- **Question** : pourquoi la classe 3e ne fait pas partie de ce projet ? Réponse de la Cheffe d'établissement : simplement si on sort du CNED en 3e et les classes suivantes, l'élève est obligé de passer toutes les épreuves lors des examens (brevet, bac), sans bénéficier du contrôle continu, ce qui pourrait leur porter préjudice.

En ce qui concerne le montant des écolages des classes en enseignement direct :

L'inscription au CNED de 1120 euros est supprimée mais de nouveaux frais de fonctionnement se font jour pour l'école. Mme Lafrique a eu une discussion avec le chef de secteur et il semble judicieux de basculer une certaine partie des frais d'inscription CNED économisés sur les écolages des classes 6e, 5e et 4e, pour la mise en place de projets : éducation aux médias et à l'information, soutien scolaire, découverte des métiers réunions avec les professeurs. Le versement d'un tiers de l'inscription du CNED sera discuté avec le comité de gestion avant les vacances.

Parallèlement à tout ce qui a été évoqué plus haut, **le PSD prévoit la première phase de la reconstruction du secondaire :**

- Contrat avec l'architecte déjà signé,
- Avant-projet détaillé réalisé et livré,
- Permis de construire déposé.

Suivront :

- Le lancement de l'appel d'offres des entreprises du BTP,
- L'élaboration d'un budget de financement,
- La recherche de partenaires financiers,
- La recherche d'un local pour délocaliser le secondaire durant les travaux (1 an).

Pour évoquer ce sujet en détails, nous avons reçu les 17 et 18 Avril derniers une délégation de l'AEFE constituée de Mme Blacszzyk (SCAC), du Chef de Secteur Afrique

Association des Parents d'Elèves (APE)

de l'ouest et de son équipe pour le suivi du projet au niveau de la commission immobilière de l'AEFE.

Dans le PSD, le numérique reste une autre priorité ; c'est pourquoi le rapport d'homologation suggère la nécessité d'équiper l'école en matériel informatique performant. A ce propos, nous avons reçu une subvention de 10.875 euros de l'Ambassade de France.

C'est ainsi que le parc informatique sera renouvelé dès la rentrée. En accord avec la Cheffe d'établissement, nous avons aussi résilié le contrat de M. Angelier Le Plan pour insuffisance de résultats, et recruté un nouveau prestataire de service qui débutera ses prestations dès le mois de juillet ; ce qui nous permettra de partir sur de nouvelles bases plus rigoureuses et de faire avec lui un plan de suivi périodique afin d'anticiper les problèmes.

- Dès l'année prochaine nous travaillerons en vue d'acquérir le **LABEL environnement durable E3D niveau 1**. Nous mettrons en place un tri sélectif à l'école avec la participation des éco-délégués.

L'année 2 sera entièrement consacrée à la reconstruction du secondaire.

Année 3 : objectif homologation du collège.

Année 4 : rénovation des classes du primaire afin d'augmenter la capacité d'accueil de nouveaux élèves.

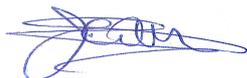
Année 5 : consolidation des acquis pour la pérennité de l'école.

- **Le principe des uniformes à l'école a été voté lors de la 1ère Assemblée du mois de Décembre 2024.** Une enquête a été lancée par la Direction et a recueilli 49 réponses : 75% de oui et 25% de non.

Mme Lafrique propose un concours de logo par les élèves et les parents ; **objectif : distribution des uniformes pour la rentrée de novembre.**

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20h30.

Le Président
M. Jean-Marie Goudiaby



Association des Parents d'Elèves
Ecole Française Saint-Louis
Le Président

La Secrétaire
Mame Fatou Seye

